

Interpellation « quel bilan et quelle suite pour la piétonnisation du début de la rue de la Morâche, du nord de la rue de la Gare et de la rue Juste-Olivier ? »

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Suite au vote du rapport-préavis 190/2020 par le Conseil communal du 5 octobre 2020¹ qui entérinait l'intention d'un postulat déposé en 2017 au sujet de la piétonnisation du centre ville², le début de la rue de la Morâche, le nord de la rue de la Gare et la rue Juste-Olivier ont été mis en zone limitée à 20km/h (zone de rencontre). Des aménagements légers tels que le quai pour l'arrêt de bus du centre ville ou l'élargissement du trottoir de la Rue de la Gare ont été réalisés. Du mobilier urbain a également été installé dans le secteur (bancs-bouteroues et bancs végétalisés).

Le projet présenté dans le préavis 190/2020 mentionnait notamment:

- page 9: « ...créer une traversée au niveau de la rue Juste-Olivier permettant un cheminement continu et sécurisé. Cette traversée peut être constituée d'un aplat, de pixels ou des rectangles de peinture (rappelons qu'il n'y a pas de passage piétons dans une zone de rencontre). Il s'agit ici d'un aménagement test, à l'investissement peu élevé, en attendant la réalisation d'un plateau piétonnier. »
- page 10: « Cette proposition permet de conserver un maximum de places de stationnement et de maintenir la circulation des bus, des taxis et des quelques véhicules souhaitant stationner au plus proche des commerces. Elle permet également de diminuer théoriquement le trafic de transit. Toutefois, il est difficile pour l'heure de quantifier le nombre de véhicules qui continueront à transiter via la rue Juste-Olivier. »
- page 10 : « Enfin, ce réaménagement permettra également aux Yonnaises et aux Yonnais de s'approprier l'espace en fonction de leurs besoins, offrant ainsi une logique inversée : ce n'est pas l'aménagement qui dicte l'usage, mais bien l'usage qui dicte l'aménagement. En conséquence, l'aménagement définitif de cet espace sera pensé dans un second temps. »

Considérant le périmètre donné en titre et les éléments rappelés ci-dessus, nous souhaitons poser à la Municipalité les questions suivantes :

1. Pourquoi le plateau piétonnier n'a-t-il pas été réalisé pour traverser la rue Juste-Olivier au niveau de la rue de la Gare? Quand est-il prévu de le réaliser?
2. Pourquoi le contresens cyclable sur la rue de la Morâche devant La Combe a-t-il été supprimé ? Est-il prévu de le remettre en place et à quelle échéance temporelle ?
3. Suite aux campagnes de comptages réalisés, quelles sont les évolutions du nombre de véhicules motorisés, respectivement de piétons et de vélos, qui empruntent quotidiennement les tronçons de rue cités en titre, en distinguant si possible les différents jours de la semaine?
4. Quel bilan la Municipalité tire-t-elle globalement des usages de la zone de rencontre et quelles sont les prochaines étapes à quels horizons de temps pour adapter les aménagements à ces usages ?

Nous remercions d'avance la Municipalité pour ses réponses.

Nyon, le 27 novembre 2023

Joël Vetter, Philippe Kuratle, Aurélie Hegetschweiler, Sacha Vuadens, Vanessa Ischi Kaplan
Raphaël Dunant, Nathalie-Raya Etter, Frédéric Rast, Evren Kiefer

¹ Pour mémoire <https://www.nyon.ch/media/document/0/rapport-190-2.pdf>

² Pour mémoire <https://www.nyon.ch/media/document/0/postulat-kuratle-zone-pietonne.pdf>